

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 39 (2015)

Artikel: Sauvegarde du patrimoine rural et courage citoyen
Autor: Grimm, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sauvegarde du patrimoine rural et courage citoyen

Dans les années 1970, la Confédération a établi un inventaire des sites construits à protéger. C'est l'inventaire ISOS. Cet inventaire s'applique à toute forme d'agglomération, depuis les grandes villes jusqu'aux plus petits hameaux. Les sites sont répartis en périmètres et chaque périmètre reçoit un objectif de sauvegarde.

Dans les centres anciens des villes et villages jurassiens, on rencontre essentiellement deux niveaux de sauvegarde: le niveau A, qui préconise la sauvegarde de la substance d'origine du site et de ses éléments construits et le niveau B, qui prévoit d'en préserver la structure d'origine.

Substance, structure, les règlements communaux sur les constructions ont donné une définition à ces notions en fixant des règles précises pour chaque niveau de protection.

Rénover un bâtiment en centre ancien, c'est maintenir sa volumétrie générale, respecter la composition de ses façades, la pente et l'orientation de son toit, en bref ses caractéristiques architecturales essentielles.

Se lancer dans la rénovation d'un bâtiment en centre ancien comporte donc un certain nombre de règles et d'obligations. Si par manque de courage, les autorités politiques font de ces règles et obligations une lecture minimaliste, la porte est ouverte à tous les dérapages. L'intervention des associations de défense du patrimoine est alors nécessaire. Mais entre promoteurs et associations, le combat est inégal.

Ce combat est-il inévitable ? Propriétaires, autorités politiques et associations pourraient souscrire à une chartre fondée sur les normes ISOS. Un accord ne vaut-il pas mieux que cette éternelle guerre des tranchées ?